



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 4 septembre 2023 à 16 heures

Supplément à l'ordre du jour

Séance publique

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [210] **Secrétaire** - Direction juridique - - [2546252 \(R\)](#)
SJ.- 50820/OK.- Fiesta Latina.- Périmètre de sécurité.- Confirmation de l'ordonnance de Police du Bourgmestre.
Confirmer l'ordonnance de Police prise par le Bourgmestre en date du 22/08/2023 autorisant les activités de gardiennage du 01/09/2023 au 03/09/2023, à l'occasion de l'événement "Fiesta Latina" dans le périmètre fermé sis carrefour des Attelages, avenue du Panorama, avenue de Diane, avenue de Flore et avenue de la Sapinière, à 1000 Bruxelles.
-
- [211] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2546459 \(R\)](#)
Accords de coopération entre la "Hoofdstedelijke Basisschool De Zennestraat" et le Centre d'orientation scolaire de la Commission communautaire flamande, "CLB N-Brussel".
Adopter les accords de coopération entre la "Hoofdstedelijke Basisschool De Zennestraat" et le Centre d'orientation scolaire de la Commission communautaire flamande, "CLB N-Brussel".
-
- [212] **Achats & Facilities** - Secrétariat central AFA - - [2547064 \(R\)](#)
Brucity, rue des Halles 4, 1000 Bruxelles.- Demande d'autorisation de tournage d'une série au Brucity.- Convention "Le salaire de la peur".
Convention d'occupation temporaire à divers endroits du Brucity pour la série "Le salaire de la peur" du samedi 09/09/2023.
-
- [213] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2537196 \(R\)](#)
Affiliation au centre d'aide à l'apprentissage "LSC Kasterlinden".
Approuver le rattachement du centre de soutien scolaire le "Kasterlinden" aux écoles reprises dans le présent arrêté, à partir du 01/09/2023.
-
- [214] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Expertises - [2458589 \(R\)](#)
Lutte contre les immeubles à l'abandon.- Bien sis rue du Midi 167.- Arrêté d'expropriation.
1) Adopter le plan d'expropriation n° 7620.- 2) Approuver l'envoi du présent arrêté communal au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale en vue de l'obtention de l'arrêté d'expropriation permettant d'initier la phase judiciaire de la procédure d'expropriation.- 3) Charger le Collège des formalités légales en la matière.
-
- [215] **Développement urbain** - Direction Planification stratégique et opérationnelle - Topographie - [2497477 \(R\)](#)
Direction planification stratégique et opérationnelle.- Topographie et expertise.- Plan d'alignement.- Avenues Laënnec et Adrien Bayet.- Plan 7541.- Adoption définitive.
Adopter définitivement le plan d'alignement n° 7541.
-

[216] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2545128 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/320.- Marché public de travaux ayant pour objet le placement d'un compteur à eau pour une nouvelle fontaine, rue de Heembeek 257 à 1000 Bruxelles.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.403,13 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 216905.- Projet d'investissement n° GCB06-49-2015.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 90 du Collège du 31/08/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

[217] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2544173 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/329.- Marché public de services ayant pour objet la réparation de deux fontaines à eau place des Palais dans le parc Royal.

Procédure sur simple facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.964,79 EUR TVA comprise.- Article 77366/72460 du budget extraordinaire de 2023.- Chantier n° 216827.- Projet d'investissement n° GCB06-49-2015.- Emprunt : article 77303/96151.- Prendre pour information la décision n° 87 du Collège du 31/08/2023, en application de l'article 234 § 3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

[218] **Achats & Facilities** - - Achats - [2544925 \(R\)](#)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture d'équipement sportif (AFA/013170/DAN).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013170/DAN.- Dépense de 110.000,00 EUR, TVA de 21% et de 6% comprise.- Article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2023.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 371 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[219] **Achats & Facilities** - - Achats - [2545115 \(R\)](#)

Marché public de fournitures ayant pour but la fourniture de contenants alimentaires réutilisables pour l'asbl "Rock the City" (AFA/013171/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013171/AMT.- Dépense de 120.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Prendre pour information la décision n° 99 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[220] **Achats & Facilities** - - Achats - [2543565 \(R\)](#)

Marché public de services reductible à bordereau de prix ayant pour but la vidange, pendant 12 mois, de fosses septiques pour divers départements (AFA/013093/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013093/AMT.- Dépense sur 12 mois de 50.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit au total 150.000,00 EUR, le marché étant deux fois reductible de 12 mois.- Divers articles de code économique 12506 et 14006 des budgets ordinaires de 2023 à 2026 (pour les budgets 2024 à 2026 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 91 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[221] **Achats & Facilities** - - Achats - [2544094 \(R\)](#)

Accord-cadre ayant pour but la réalisation, pendant 12 mois, de travaux d'impression courants sur papier et carton (AFA/013142/DCH).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013142/DCH.- Dépense de 150.040,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Divers articles de codes économiques 12302, 12306, 12406 et 12448 des budgets ordinaires de 2024 et 2025 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ces budgets par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 97 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[222] **Achats & Facilities** - - Achats - [2546636 \(R\)](#)

Convention en matière d'assistance en marchés publics entre la Ville de Bruxelles et des tiers ayant un lien avec elle.- Mission confiée au Département Achats & Facilities de la Ville.- Convention avec l'asbl "Rock the city".

Adopter la convention entre la Ville et l'asbl "Rock the city".

[223] **Achats & Facilities** - - Achats - [2537825 \(R\)](#)

Marché public de services reconductible à bordereau de prix et en 2 lots ayant pour but la promotion par annonces publicitaires, pendant 12 mois, des établissements scolaires et des actions en matière de cohésion sociale, de transition climatique et de rénovation urbaine (AFA/013086/NBZ).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/013086/NBZ.- Dépense sur 12 mois de 65.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, dont 26.850,00 EUR pour le lot 1 et 38.150,00 EUR pour le lot 2, soit un total de 130.000,00 EUR, le marché étant 1 fois reconductible de 12 mois.- Articles 70008/12406 (26.850,00 EUR), 93022/12306 (12.025,00 EUR) et 87906/12306 (26.125,00 EUR) des budgets ordinaires de 2023 et 2024 (pour le budget de 2024 : sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption de ce budget par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Prendre pour information la décision n° 369 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[224] **Achats & Facilities** - - Achats - [2541773 \(R\)](#)

Marché public de services à bordereau de prix ayant pour but l'organisation, pendant 24 mois, de réceptions traiteur (AFA/012822/AMT).- Principe.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 89, § 1er, 2°, de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° AFA/012822/AMT.- Estimation de 125.000,00 EUR, TVA de 12% et 21% comprise.- Prendre pour information la décision n° 95 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

Dossiers de Mme l'Echevine Hariche

[225] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2543910 \(R\)](#)

Promotion sociale.- Convention de formations (Régularisation) 2022-2023.

Convention 20459 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'école de photographie et de techniques visuelles Agnès Varda, Bruxelles Formation et la Ministre de l'Enseignement de Promotion sociale, relative à l'organisation d'une formation en « Complément CESS » du 12/09/2022 au 30/06/2023.

[226] **Instruction publique** - Secrétariat central et Administration générale IPO - - [2544081 \(R\)](#)

Convention 21319 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Insitut de la parure et de la bijouterie Jeanne Toussaint et la Mission Locale de Molenbeek, relative à l'organisation d'une formation en «Détermination ciblée - Métiers de la beauté».

Convention 21319 entre la Ville de Bruxelles, pouvoir organisateur de l'Insitut de la parure et de la bijouterie Jeanne Toussaint et la Mission Locale de Molenbeek, relative à l'organisation d'une formation en «Détermination ciblée - Métiers de la beauté» du 26/06/2023 au 06/07/2023.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

[227] **Espaces publics et verts** - - Études - Permis - [2543774 \(R\)](#)

07/23 - PM 142/2020 - Parvis Notre-Dame.- Marquages.- Règlement complémentaire de Police.

Adopter les modifications relatives aux voiries dans le présent arrêté aux articles 5 et 6 du règlement complémentaire de Police relatif aux voiries communales et régionales situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

[228] **Régie foncière & Affaires économiques** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2526022 \(R\)](#)

Subside 2023 à l'asbl "Quartier Saint-Jacques".- Montant : 35.000,00 EUR.

Octroyer un subside pour un montant de 35.000,00 EUR à l'asbl "Quartier Saint-Jacques" pour l'organisation des Jacqueries et de la communication.- Article 52009/32201 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Jellab

[229] **Espaces publics et verts** - - Propreté publique - [2543721 \(R\)](#)

TV/2023/169 PP.- Convention avec l'asbl "Les Petits Riens" pour le placement de bulles enterées pour la collecte sélective de textiles.- Avenant n° 3.

Adopter l'avenant n° 3 à la convention du 07/12/2015 entre la Ville et l'asbl "Les Petits Riens" ayant pour objet le placement, l'entretien et la vidange de conteneurs à vêtements enfouis, destinés à la collecte sélective de textiles usagés sur le territoire de la Ville de Bruxelles sur des nouveaux sites, plus précisément, square Gutenberg 9 et rue du Peuple.

[230] **Espaces publics et verts** - Secrétariat central EPV - - [2542216 \(R\)](#)

Marché public de fournitures ayant pour objet l'acquisition et la plantation mécanique de diverses variétés de bulbes.- Principe.- Dossier EPV/2023/91/EV.

Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a), de la loi du 17/06/2016.- Cahier spécial des charges n° EPV/2023/91/EV.- Dépense de 120.000,00 EUR TVA comprise.- Article 76605/124/02 du budget ordinaire de 2023.- Prendre pour information la décision n° 238 du Collège du 31/08/2023 en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Pinxteren

[231] **Affaires citoyennes** - Petite enfance - - [2544792 \(R\)](#)

Addendum au règlement d'ordre intérieur pour les milieux d'accueil sous tutelle d'"Agentschap Opgroeien (Kind en Gezin)".- Langes.

Addendum au règlement d'ordre intérieur pour les milieux d'accueil sous tutelle d'"Agentschap Opgroeien (Kind en Gezin)".

[232] **Développement urbain** - Rénovation urbaine - - [2536466 \(R\)](#)

Contrat de quartier durable Héliport-Anvers : opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers».- 1ère édition de l'appel à initiatives citoyennes et associatives.- Liquidation des soldes avant décompte final suite à la révision du règlement de l'appel à projets.- Octroi des subsides.

Opération 4.1 «Made in Héliport-Anvers - Initiatives citoyennes et associatives» du contrat de quartier durable Héliport-Anvers.- Subside de 27.482,56 EUR aux lauréats du 1er appel à initiatives citoyennes et associatives «Made in Héliport-Anvers», dont 30% au budget ordinaire de 2023, pour les soldes, aux articles 93022/33101 et 93022/33202.- Financement par subside.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

[233] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Archives - [2540135 \(R\)](#)

Archives de la Ville de Bruxelles.- Marché pour l'acquisition de sept photographies anciennes sur l'élargissement du canal de Charleroi à Bruxelles et d'un ouvrage y relatif.

Procédure négociée sans publication préalable conformément à l'article 42 §1er, 1°, d), i) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics, aux conditions de la vente.- Dépense de 710,00 EUR.- Article 77810/74951 du budget extraordinaire 2023.- Projet d'investissement n° HF10-389-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 252 du Collège du 31/08/2023, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

[234] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2543594 \(R\)](#)

Culture.- Subside spécifique.- Fondation d'utilité publique "Théâtre National de la Communauté française de Belgique": 10.000,00 EUR.

Octroyer un subside spécifique pour un montant de 10.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Théâtre National de la Communauté française de Belgique" pour le projet "Urban Dance Caravan-Edition 2023".- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

[235] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2542963 \(R\)](#)

Tourisme.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 22.000,00 EUR.

Octroi de subsides pour un montant total de 22.000,00 EUR aux associations suivantes et répartis comme suit :

* A l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2023 :

- 3.500,00 EUR à l'asbl "World Women Maestros Organization" pour l'organisation du Concert Femmes Maestros "Cheffes d'Europe";

- 5.000,00 EUR à l'asbl "Terra Brasil" pour l'organisation de l'événement "Percusounds 2023";

- 1.000,00 EUR à l'asbl "Itinérances" pour la réalisation du projet "La Rocheuse du désert" à l'Espace Magh;

* A l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2023 :

- 12.500,00 EUR à la srl "Progress Booking" pour l'organisation de l'événement "Bruxelles dans les airs et dans les cœurs avec Santa".

[236] **Culture, Jeunesse, Sport** - - Beaux-Arts - [2543638 \(R\)](#)

Culture.- Subsidés complémentaires de fonctionnement .- Montant total : 105.000,00 EUR.

Octroyer des subsides complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 105.000,00 EUR aux associations suivantes réparti comme suit, sous réserve de l'approbation du feuillet n° 1 des modifications budgétaires 2023 par l'autorité de tutelle :

- 35.000,00 EUR à l'asbl "La Montagne Magique, Théâtre des Jeunes de la Ville de Bruxelles";

- 35.000,00 EUR à l'asbl "Riches-Clares";

- 35.000,00 EUR à l'asbl "Centre Culturel Bruegel";

- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

Dossiers de Mme l'Echevine Mutyebele

[237] **Secrétaire** - Communication externe & Participation citoyenne - Égalité des chances - [2543095 \(R\)](#)

Engagements de la Ville de Bruxelles.- "Inclusive Cities 4 All".

Adopter les engagements de la Ville de Bruxelles sur le 2ème principe du socle Européen des droits sociaux dans le cadre de la campagne "Inclusive Cities 4 All" du réseau Eurocities.

[238] **Régie foncière & Affaires économiques** - Opérations immobilières - - [2544053 \(R\)](#)

Brouckère Tower.- Convention d'options successives & convention d'emphytéose.

1) Prendre acte de la publication en mars 2023 de l'appel d'offres n° RF/22/AOPBE/927, validé par le Conseil communal en date du 12/12/2022, relatif à l'octroi d'une option payante sur la conclusion d'un bail emphytéotique de 50 ans, en 2066, sur le site situé n° 1, boulevard Anspach à 1000 Bruxelles.- 2) Prendre acte de la réception d'une offre complète et admissible dans le temps imparti (17/04/2023 à 14h), transmise par la sa "Brouckère Tower Invest" pour un montant de 20.150.000,00 EUR.- 3) Autoriser la Ville, représentée par sa Régie foncière, à signer la convention d'options successives et de la convention d'emphytéose ci-jointes.- 4) Article 703-01 "Produits de location" du budget d'exploitation de la Régie Foncière.

[239] **Patrimoine public** - - Direction administration - [2541712 \(R\)](#)

Dossier n° OPP/2023/139.- Marché public de services ayant pour objet le ramonage des cheminées de divers bâtiments de la Ville de Bruxelles pour une durée de 4 ans, ainsi que le nettoyage de chaudières au mazout.- Procédure négociée sans publication préalable.- Attribution.

Dépense supplémentaire de 39.349,24 EUR TVA comprise résultant du dépassement de l'estimation du marché approuvée dans la décision de principe.- Divers articles de codes économiques 124/06 et 125/06 des budgets ordinaires des années 2023 à 2026 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires, de l'adoption des budgets 2024 à 2026 par le Conseil communal et de leur approbation par l'autorité de tutelle).- Trésorerie.- Prendre pour information la décision n° 343 du Collège du 31/08/2023, en application de l'article 234, alinéa 3 de la nouvelle loi communale.

Questions

[240] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547197 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question relative aux conséquences de l'augmentation de la taxe d'occupation temporaire de voirie sur les particuliers et les objectifs climatiques.

[241] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547399 \(R\)](#)

Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.

Question concernant la suite du suivi de la création de la piste Cyclo-piétonne L50 pour relier la place Bockstael et le parc de la Senne.

[242] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547391 \(R\)](#)

Question orale de M. WAUTERS, Conseiller communal.

Question concernant les problématiques d'insécurité, de grande criminalité, de mal propreté et de santé autour de la gare du Midi, de la gare du Nord, des stations de Métros et de certains quartiers de l'hyper-centre.

[243] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547285 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant les contrôles de stationnement depuis l'introduction du nouveau plan de stationnement de la Ville.

[244] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547295 \(R\)](#)

Question de Mme DEBAETS, Conseillère communale.

Question concernant les terrasses des établissements de restauration cet été sur la Grand-Place de Bruxelles.

[245] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547379 \(R\)](#)

Question de M. WAUTERS, Conseiller communal.

Question concernant l'application de la taxe communale sur les enseignes.

[246] **Secrétaire** - - Assemblées & Gouvernance - [2547418 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant le refus d'inscription au registre de la population de certains enfants nés dans le cadre d'une GPA.
